



**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DE
LA MSA DU LANGUEDOC**

**LE 6 AVRIL 2018
SERVIAN**

Le six avril deux mille dix-huit, les délégués cantonaux de la MSA du Languedoc se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire à la salle de la Parenthèse à Servian, dans l'Hérault.

Cette Assemblée Générale a été régulièrement convoquée par Monsieur Cédric SAUR, Président de la MSA du Languedoc, par courrier adressé le 7 mars 2018 à chacun des délégués.

Monsieur SAUR remercie les personnalités pour leur présence, souhaite la bienvenue aux délégués et membres de l'échelon local et propose une minute de silence pour les élus MSA décédés depuis la dernière Assemblée Générale.

Monsieur Christophe THOMAS, maire de la commune de Servian prend la parole pour remercier la MSA du Languedoc d'avoir choisi sa commune et la salle de la Parenthèse pour la tenue de l'Assemblée Générale. Il souligne que le village de Servian est un village agricole et qu'étant lui-même vigneron, il mesure l'importance d'un tissu rural qui s'ouvre vers l'urbain. Il s'excuse ensuite de ne pouvoir assister à l'Assemblée Générale, étant retenu par des travaux agricoles.

Avant d'ouvrir l'Assemblée Générale, Monsieur SAUR présente l'ordre du jour.

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE-----	PAGE 3
RAPPORT D'ACTIVITE 2017-----	PAGE 4
COMPTES-RENDUS FINANCIERS-----	PAGE 8
PRESENTATION ET VOTE DES MOTIONS-----	PAGE 10
QUESTIONS DES DELEGUES-----	PAGE 13
RAPPORT MUTUALISTE 2017-----	PAGE 15
RAPPORT ACTION SANITAIRE ET SOCIALE-----	PAGE 17
INTERVENTION DE SYLVIE BRUNEL-----	PAGE 20
INTERVENTION DE MONSIEUR BRAULT, DIRECTEUR DE LA CCMSA-----	PAGE 22
RAPPORT MORAL ET CONCLUSION DU PRESIDENT-----	PAGE 26
VALORISATION DE L'ECHELON LOCAL-----	PAGE 28

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Cédric SAUR ouvre les travaux à 9h30 et rappelle que le quorum règlementaire d'une Assemblée Générale ordinaire est de 25% de délégués présents, tous collèges confondus.

Au vu des listes d'émargement, le quorum est atteint avec un taux de présence de 27.77%, soit 208 délégués. L'Assemblée Générale peut valablement se tenir et délibérer.

1. La constitution du bureau

Monsieur SAUR propose de constituer le bureau.

Sont appelés en qualité d'assesseurs :

- 1^{er} collègue : Monsieur Maurice BONHOMME (48)
- 2^{ème} collègue : Monsieur Michel CLAUZARD (34)
- 3^{ème} collègue : Monsieur Jean-Marc LOUBATIERE (30)

Président : Monsieur Cédric SAUR

Secrétaire : Monsieur François DONNAY

L'Assemblée Générale retient ces propositions.

2. L'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017 a été mis à disposition sur le site internet de la MSA. Le lien pour le consulter était adressé avec les convocations à l'Assemblée Générale 2018.

Monsieur SAUR demande s'il y a des modifications à apporter sur ce procès-verbal. Aucun délégué ne se manifeste. Il soumet alors le procès-verbal de l'Assemblée générale 2017 à approbation.

Aucun délégué ne vote contre. Aucun ne s'abstient.

Monsieur SAUR déclare que le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017 est approuvé.

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Monsieur François DONNAY, Directeur Général de la MSA du Languedoc, présente le rapport d'activité 2017.

1- Les chiffres clés

❖ **En santé : 126 597 bénéficiaires de prestations maladie**

Ce chiffre est en légère hausse d'année en année (+1,97% par rapport à n-1 et +1,88% par rapport à n-2).

Cela nous a amené à traiter cette année 3 335 202 feuilles de soins et 40 300 arrêts de travail.

La MSA gère 12 340 bénéficiaires de la CMU-C et 6 285 bénéficiaires de droits ACS.

La MSA gère également la Complémentaire Santé et Prévoyance avec, en 2017, le traitement de 417 contrats complémentaires Santé gérés pour 39 566 bénéficiaires et 120 contrats complémentaires Prévoyance gérés pour 70 160 bénéficiaires.

Le secteur Contrôle Médical a émis plus de 10 200 avis sur les arrêts de travail salariés ou non-salariés, près de 15 000 avis de reconnaissance d'Affection de Longue Durée, plus de 1 000 avis concernant l'instruction ou le suivi d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Et enfin, nous avons intégralement pris en charge près de 2 000 bilans bucco-dentaires spécifiquement par tranche d'âge ou pour les femmes enceintes.

Des actions ont été menées en matière de dépistage du cancer : cancer du sein, cancer colorectal, cancer de la peau. A partir de 2019, des actions seront également menées sur le dépistage du cancer du col de l'utérus.

Le service Santé au travail a réalisé en 2017 plus de 10 500 convocations de salariés par des Médecins du travail, et plus de 2 200 convocations ont été faites par des infirmières de la Médecine du travail suite à la réforme de la Médecine du travail.

Enfin, la Santé sécurité au travail a permis de sensibiliser cette année près de 40 entreprises aux risques psycho-sociaux ; les actions de prévention ont œuvré aussi contre le risque de chutes lors de travaux en hauteur.

❖ **En retraite : 164 971 retraites gérées par la MSA du Languedoc**

Cette activité représente près de la moitié des dossiers de prestations.

Ce chiffre est en très légère baisse cette année (- 0,26% par rapport à n-1). Cette baisse va se poursuivre dans les années à venir et s'explique par la mise en place en 2017 de la LURA (Liquidation Unique des Régimes Alignés).

Cette année, près de 9 300 dossiers retraites ont été traités. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 83% de demandes de retraites salariés,
- 17% de demandes de retraites non-salariés.

❖ **En famille : plus de 17 783 bénéficiaires de prestations familiales**

Le nombre de bénéficiaires de prestations familiales s'est stabilisé en 2017 après une très forte hausse les deux dernières années : + 13% en deux ans.

En MSA du Languedoc, plus de 4 000 foyers sont bénéficiaires de la prime d'activité, dont plus de 2 000 exploitants agricoles.

❖ **Descriptif de la population gérée par la MSA du Languedoc**

En 2017, on comptabilise 14 780 exploitants agricoles. Cela représente une forte baisse, - 2,51%, du nombre d'exploitants par rapport à 2016. Le même phénomène est constaté sur le nombre de nouveaux installés avec une baisse de 5,20%. A noter que l'année 2016 était positivement exceptionnelle en terme d'installation.

Fin 2017, 7 016 employeurs de main d'œuvre sont gérés en MSA du Languedoc ce qui représente une hausse de près de 2% par rapport à 2016. Cela se traduit par une hausse du nombre des salariés affiliés soit 58 418 salariés agricoles.

❖ **La Relation Adhérent**

Elle s'inscrit dans les objectifs prioritaires fixés par le Conseil d'Administration de la MSA du Languedoc.

Cette relation est aujourd'hui faite majoritairement par internet. En 2017, il y a eu plus de 1 200 000 contacts effectués via le site internet, soit une hausse de 5% par rapport à 2016.

Les échanges via le net représentent désormais 80% des contacts avec les adhérents.

Ces échanges se font à travers l'espace privé du site. On dénombre près de 94 000 extranauts soit une hausse de 20% sur un an. Ces extranauts peuvent accéder à tout moment à leurs informations personnelles ou effectuer des démarches au titre de la retraite, la santé, la famille ou de leurs cotisations. Cette année, le site internet a été entièrement rénové pour un accès optimisé à l'ensemble des informations.

La MSA du Languedoc s'est aussi donnée pour ambition de maintenir une proximité physique importante avec ses adhérents pour mieux pouvoir répondre à des situations difficiles ou complexes.

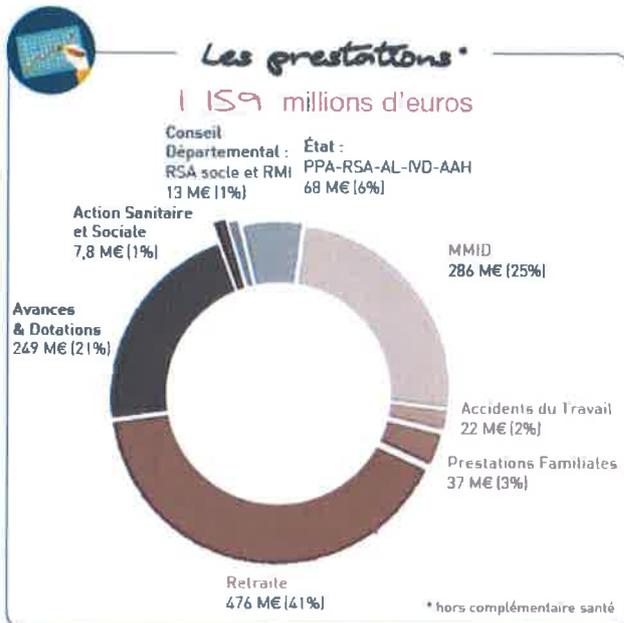
Les points d'accueil ont permis de recevoir plus de 65 000 personnes en accueil « spontané » ou de plus en plus sur rendez-vous, pour une meilleure qualité et moins d'attente. Depuis le début de l'année 2018, la MSA accueille ses adhérents uniquement sur rendez-vous.

La relation téléphonique reste importante, avec 282 000 appels traités pour un taux de décroché qui continue de s'améliorer et qui avoisine les 83% sur l'ensemble de l'année 2017 avec sur les deux derniers trimestres un taux supérieur à 85%.

2- Eléments financiers :

Plus d'1 milliard d'euros de prestations versées et près de 400 millions d'euros de cotisations et contributions encaissées.

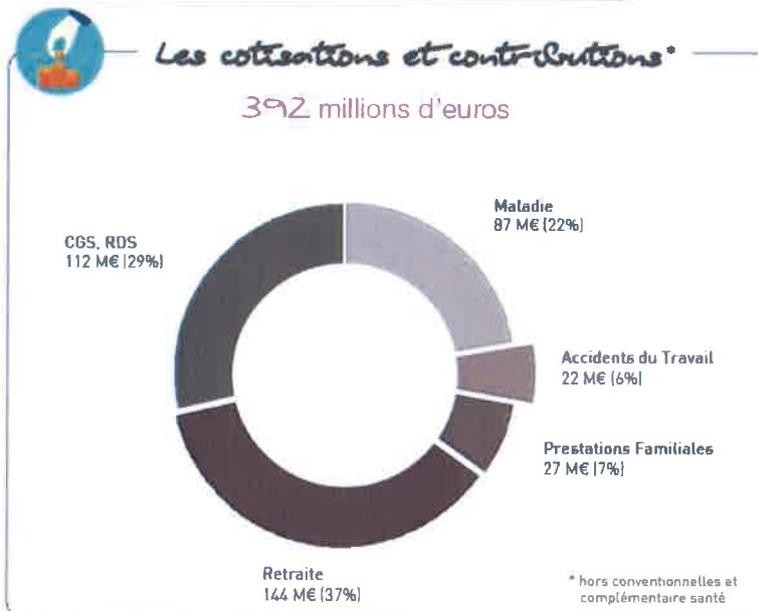
Bilans financiers et techniques



- Prestations légales
- Prestations pour le compte de tiers
- Prestations extra-légales

LÉGENDE

RMI : Revenu Minimum d'Insertion
 RSA : Revenu de Solidarité Active
 PPA : Prime d'activité
 AL : Allocation Logement
 IVD : Indemnité Viagère de Départ
 AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
 MMID : Maladie Maternité Invalidité Décès
 CSG : Contribution Sociale Généralisée
 RDS : Remboursement Dette Sociale



- Cotisations légales
- Contributions publiques

A noter qu'en 2017, pour 1 € de cotisation encaissé, la MSA reverse sur le territoire 3 € de prestations.

3- Faits marquants de l'année 2017

La mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) est une évolution majeure pour tous les employeurs. La MSA n'émet plus d'appels de cotisations, l'employeur doit régler le montant des cotisations calculé par la DSN. Le déploiement de la DSN s'est avéré délicat d'une part du fait d'un outil informatique optimisable ayant entraîné des difficultés de gestion interne à la MSA et d'autre part du fait de certaines incompréhensions chez les employeurs qui attendaient une facture pour régler leurs cotisations. Cela démontre que la MSA doit renforcer sa politique d'information et d'accompagnement et doit avoir une démarche pro active envers les employeurs.

La mise en place de la Liquidation Unique des Retraites appelée LURA est une simplification administrative qui permet à tous les adhérents de ne déposer qu'un seul dossier de retraite auprès du régime de leur dernière activité. Cette mesure représente une grande économie de gestion pour les caisses de sécurité sociale puisque chaque régime voit baisser leur nombre de dossiers à liquider.

En matière de retraite, une erreur de gestion nationale survenue en décembre 2017 a entraîné un trop versé lors d'un paiement de rappel de Retraite Complémentaire Obligatoire des exploitants agricoles. Monsieur DONNAY tient à présenter une nouvelle fois les excuses de la MSA auprès des retraités ayant dû rembourser un trop perçu. La récupération des sommes versées à tort a été accompagnée, à la demande du Conseil d'Administration, par des modalités de remboursement adaptables. Le taux de récupération avoisine aujourd'hui 100%.

Les points d'accueil de Lunel, Béziers, Nîmes et Bagnols sur Cèze ont été rénovés afin de recevoir les adhérents dans des conditions optimales. Des travaux sont en cours sur les sites de Clermont l'Hérault et Mende. Le site de Montpellier a, quant à lui, déménagé le 23 mars 2018 à l'adresse suivante : **@7 Center – Bâtiment @xiion – 581 rue George Méliès 34000 Montpellier**. Ce déménagement a nécessité une préparation bien en amont, sur toute l'année 2017. 264 personnes ont changé d'environnement de travail pour un meilleur confort. Les adhérents bénéficient quant à eux, d'un lieu d'accueil neuf et exemplaire en la matière ainsi que d'un parking facile d'accès et gratuit à proximité. Monsieur DONNAY remercie Monsieur Michel BRAULT pour le soutien de la Caisse centrale, le Conseil d'Administration pour son engagement et les salariés de la caisse, notamment les services informatique et logistique, fort investis dans la réussite de ce projet.

Monsieur SAUR remercie Monsieur DONNAY et présente à l'assemblée Monsieur Clément BAREAU, Agent comptable de la MSA du Languedoc, plus jeune agent comptable du réseau.

COMPTES-RENDUS FINANCIERS 2017

Monsieur Clément BAREAU, Agent comptable de la MSA du Languedoc présente les comptes rendus financiers.

↔ Le compte de résultat

Il est organisé en deux grandes parties : une première qui présente les activités de la MSA en tant qu'organisme de protection sociale et une seconde qui présente les activités de la MSA en tant qu'entreprise.

❖ MSA : Organisme de protection sociale :

Concernant les activités de la MSA en tant qu'organisme de protection sociale, les prestations sociales versées soit 1 159 064 000 euros s'intègrent dans un ensemble de charges de gestion technique qui s'établissent à 1 202 411 000 euros au cours de l'année 2017.

Les produits de gestion technique s'établissent à 1 194 529 000 euros au 31 décembre 2017. Les cotisations et contributions représentent un tiers des prestations versées au cours de l'année 2017 soit 392 000 000 euros. Elles sont une recette pour le régime et viennent en complément d'une dotation versée par la caisse centrale pour équilibrer les charges et les produits.

❖ MSA : Entreprise

Concernant les activités de la MSA en tant qu'entreprise, les charges de gestion courante représentent 43 918 000 euros au cours de l'année 2017, soit une diminution de la dépense d'environ 835 000 euros par rapport à 2016. Ces charges sont majoritairement composées de charges de personnel (72%), le reste étant constitué par des charges de fonctionnement courantes hors dépenses de salaire, des impôts et taxes et des dotations aux amortissements et aux provisions.

Les produits de gestion courante s'établissant à 51 609 000 euros sont majoritairement issus d'une dotation versée par la CCMSA afin de financer les charges de gestion courante.

Le résultat est nul sur l'ensemble des fonctions comptables, y compris sur la médecine du travail.

↑ Le bilan

Le bilan est composé à l'actif d'immobilisations nettes en augmentation en 2017 en raison de la politique d'investissement, de créances adhérents et diverses en augmentation notable dans un contexte DSN et de disponibilités.

Coté passif, on compte des capitaux propres qui sont stables, des provisions relativement stables également et des dettes qui augmentent de façon notable en 2017 dans un contexte DSN.

Au total, le bilan s'équilibre à 238 738 milliers d'euros. Il augmente de 60% en 2017 par rapport à 2016 en raison de la politique d'investissement et du contexte DSN.

← Les décisions financières

Première décision

L'approbation de la gestion du Conseil d'Administration et des rapports présentés en séance.

Seconde décision

L'ajustement de la réserve Santé Sécurité au Travail : la réserve SST est réglementairement plafonnée à hauteur de la moitié des dépenses de SST de l'année écoulée soit 1 573 178,67 euros. Au 31 décembre 2017, la réserve SST atteint 1 670 739,44 euros soit un montant supérieur au plafond réglementaire. L'assemblée est appelée à transférer en Report à nouveau l'excédent soit 97 560,77 euros prélevé sur la réserve de SST.

Le report à nouveau de SST passe donc à 218 695,14 euros. Ce montant sera maintenu en Languedoc durant deux ans puis sera remonté au Fonds National de la SST s'il n'a pas dû être utilisé pour alimenter la réserve.

Vote

Concernant la première décision financière, on dénombre 6 abstentions.

Concernant la seconde décision financière, on dénombre 1 abstention.

Les décisions financières sont approuvées par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

PRESENTATION ET VOTE DES MOTIONS

Monsieur Cédric SAUR rappelle que les motions sont issues des comités départementaux et représentent, compte tenu du rôle de relais des élus des comités départementaux, les attentes du terrain.

Il explique l'importance des motions et l'exercice de démocratie qu'elles représentent pour faire entendre notre voix. Il cite l'exemple de la RCO qui a été présentée en motion à de nombreuses reprises avant d'être adoptée et traduite en texte de loi.

DESERTS MEDICAUX EN MILIEU RURAL

Motion lue par Monsieur Bernard CONTINI

Collège 1, département du Gard

« La démographie médicale est préoccupante dans la majorité des campagnes françaises. La désertification médicale accentue les difficultés d'accès aux soins et à la prévention des populations rurales.

La MSA œuvre historiquement à maintenir une offre de soins dans les territoires ruraux et à y promouvoir l'installation des médecins. Elle demande que son savoir-faire et son action soient confortés et valorisés dans le cadre de la déclinaison de la Stratégie Nationale de Santé dont un axe prioritaire porte sur la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé ».

CONFORTER LE REGIME AGRICOLE AVEC LE SOUTIEN DE LA MNC – MISSION NATIONALE DE CONTROLE

Motion lue par Madame Anaïs ALMARIC

Collège 1, département du Gard

« Le régime agricole s'appuie sur un réseau d'élus répartis sur le territoire, de comités départementaux et d'un conseil d'administration représentatifs des différents collèges salariés et exploitants.

Nous souhaitons, avec le soutien de notre autorité de tutelle, que nos administrateurs conservent toutes leurs prérogatives afin de préserver une dimension humaniste et solidaire dans les décisions prises par la MSA. »

FAMILLE

Motion lue par Madame Stéphanie PONS PALMIER

Collège 2, département de la Lozère

« Afin d'accompagner au mieux les familles, nous demandons la création d'une allocation familiale dès le premier enfant à charge et que l'âge limite d'ouverture des droits aux prestations familiales soit repoussé de 20 à 25 ans pour les enfants qui poursuivent leurs études, ou qui sont en formation professionnelle. »

SOINS PALLIATIFS

*Motion lue par Monsieur Alain GONY
Collège 2, département de la Lozère*

« La MSA est attentive à la dignité des personnes et à la qualité de l'accompagnement des patients en fin de vie et de leurs familles. Actuellement, certains frais restent à la charge des personnes en fin de vie en hospitalisation à domicile alors qu'ils sont remboursés lors d'une hospitalisation complète. A des fins d'équité, nous demandons une évolution du cadre règlementaire pour asseoir une homogénéité des modalités de prise en charge des soins palliatifs et des frais annexes, indépendamment du mode d'hospitalisation, complète ou à domicile. »

AIDE AU REPIT

*Motion lue par Monsieur Maurice BONHOMME
Collège 1, département de la Lozère*

« Le pacte gouvernemental de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles du 4 octobre 2017 a prévu différentes mesures pour soutenir les agriculteurs confrontés aux crises agricoles.

Concernant les mesures sociales pour accompagner au plus près les agriculteurs et détecter les situations fragiles, le Gouvernement a délégué à la Caisse centrale de la MSA une enveloppe exceptionnelle de 4 millions d'euros dans le cadre du fonds d'ASS pour financer le remplacement temporaire des agriculteurs en situation d'épuisement professionnel.

Cette mesure a permis à la MSA du Languedoc d'accompagner 87 situations pour un montant de 128 102 €.

Le succès rencontré par cette disposition dans l'ensemble des caisses de MSA montre toute sa pertinence et apporte un outil supplémentaire et adapté qu'il convient de pérenniser.

Nous demandons donc la reconduction de cette mesure sur des fonds dédiés et complémentaires à l'enveloppe FNAS allouée annuellement aux caisses sans se substituer aux aides au remplacement versées par les MSA dans le cadre habituel des indisponibilités consécutives à des situations de maladie, et d'accident. »

SANTE SECURITE AU TRAVAIL

*Motion lue par Madame Maryse BELLONI
Collège 2, département de l'Hérault*

« L'expertise et la compétence des équipes pluridisciplinaires Santé Sécurité au Travail de la MSA sont reconnues par les acteurs du monde agricole et les pouvoirs publics.

La politique menée dans ce domaine permet une approche globale de la prévention et un accompagnement individualisé des exploitations et entreprises agricoles dans l'évaluation des risques et la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles.

Nous demandons que les moyens alloués à cette mission essentielle du service public de la protection sociale agricole soient confortés afin de permettre à la MSA de développer et intensifier les actions menées par les 1 000 experts et médecins du réseau des 35 caisses. »

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

*Motion lue par Madame Céline MICHELON
Collège 3, département de l'Hérault*

« L'agriculture est un secteur qui peut être pourvoyeur de nombreux emplois. Elle représente donc un enjeu économique et social majeur.

Nous demandons que l'embauche et toutes les formalités afférentes (déclarations, paie, paiement des cotisations, etc) soient réellement simplifiés, afin que les formalités administratives ne deviennent pas le premier obstacle à l'emploi avant le coût.

A défaut, nous craignons que les agriculteurs se tournent vers des prestataires de service nationaux ne relevant pas du champ d'affiliation de la MSA, voire des structures internationales ayant recours aux travailleurs détachés, au détriment de l'emploi local. »

Monsieur SAUR remercie les délégués ayant pris la parole et indique que ces motions ont été travaillées dans les comités départementaux. Il précise que l'Assemblée Générale est souveraine pour les voter. Il rappelle que s'il y a des questions ou des prises de position, la parole est libre.

Il soumet les motions au vote. Aucun délégué ne vote contre. Aucun ne s'abstient.

Les sept motions sont adoptées à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

INTERVENTIONS DES DELEGUES

Monsieur Mathieu MANETTI, élu départemental du Gard, intervient afin d'alerter sur les grandes difficultés que rencontre l'agriculture gardoise. Les épisodes de gel sur les vignes et les arbres fruitiers puis de sécheresse exceptionnelle ont détruit une grande partie des exploitations.

Il rappelle que l'arboriculture est le premier employeur dans le département du Gard et se demande comment vont survivre les exploitants touchés par les aléas climatiques.

Il indique qu'en 2017, une enveloppe de 650 000 euros avait été allouée par la caisse centrale au département pour la prise en charge des cotisations. Ramené au nombre d'exploitations touchées, cela représente la somme de 500 euros par exploitation. Sachant qu'il verse entre 30 000 et 50 000 euros de cotisations par an, il trouve ce montant indécemment.

Il demande à ce que les sommes allouées à la prise en charge des cotisations soient plus importantes en 2018 et mieux réparties.

Monsieur DONNAY entend la grande souffrance de l'agriculture gardoise et rappelle que la MSA déploie de nombreux dispositifs pour répondre à l'urgence et accompagner au mieux les exploitants victimes des crises agricoles.

Il rappelle que les prises en charge de cotisations ne sont pas des aides économiques et que la MSA n'a pas vocation à apporter d'aides économiques aux entreprises. Il précise qu'il s'agit d'une aide sociale mise en place à la demande du Conseil d'Administration, vouée à aider les exploitants en difficulté à passer un cap financier difficile.

Monsieur SAUR entend la colère et comprend les difficultés ayant été lui-même confronté aux crises agricoles. Il comprend que la somme de 500 euros n'est pas à la hauteur de l'enjeu mais estime que cela peut tout de même aider.

Il indique que, pour 2018, sur décision de l'état, l'enveloppe sera destinée en priorité aux départements ayant subi le gel. Il souligne que la MSA propose des étalements de cotisations et encourage les exploitants à faire valoir leurs droits sociaux (prime d'activité notamment).

Il rappelle que le Conseil d'Administration est pleinement conscient des difficultés de l'agriculture méditerranéenne qui subit de plein fouet les aléas et le réchauffement climatiques et rappelle que la solution est multifactorielle (assurance, banque).

Il explique que la MSA met en place un plan d'accompagnement des crises et souhaite aller au devant des adhérents, sur le terrain.

Monsieur DONNAY rappelle l'importance de faire valoir l'intégralité des droits sociaux auxquels les adhérents peuvent prétendre à savoir : RSA, prime d'activité, aide au logement, CMU-C,... ; l'accompagnement social étant la vocation de la MSA.

Monsieur BRAULT explique que l'enveloppe nationale est de 30 millions d'euros par an qu'il convient de répartir entre les départements en fonction des crises et du contexte agricole. Il entend que cela n'est pas suffisant mais précise que cette somme ne peut légalement pas être plus élevée, s'agissant au-delà d'une dotation du ministère de l'agriculture qui n'a pas, à ce jour, de moyens supplémentaires. Il explique que la solution se situe au niveau d'un dispositif global d'accompagnement des crises.

Monsieur DONNAY précise que la question de l'enveloppe budgétaire d'accompagnement des crises est soumise à la caisse centrale afin que le dossier soit transmis aux pouvoirs publics avec des chiffres et des situations concrètes.

Monsieur Gérard LOSSE, élu départemental de l'Hérault, intervient au nom de la CGT.

Il indique que, pour défendre la MSA, les instances mettent en avant ses spécificités. Or la CGT s'interroge sur la manière de les mettre en œuvre : agences qui reçoivent uniquement sur rendez-vous, permanences fermées, mutualisations des activités avec la MSA Grand Sud, impossibilité d'avoir un gestionnaire de dossier au téléphone, numérisation à outrance, site internet souvent défaillant.

Il rappelle que la nouvelle COG 2016 – 2020 impose 1 300 suppressions de postes et rappelle que l'état a décidé de transférer à la MSA d'ici l'horizon 2020 une activité équivalente à 250 ETP (Equivalent Temps Plein) sans création de poste. « *La MSA doit faire plus avec moins de moyens* ».

Il déplore les résultats de cette politique : retard dans le traitement des dossiers, manque de personnel notamment dans le secteur social,...

Il évoque le déménagement à 15 millions d'euros du site de Montpellier auquel la CGT ne s'est pas opposée.

Enfin il se demande jusqu'où mènera cette politique d'étouffement de la MSA et évoque la disparition du RSI. Il s'inquiète du devenir des territoires ruraux face au démantèlement du service public.

Au nom de la CGT, il demande l'arrêt des suppressions de postes et la reprise des embauches à la MSA, une prise en charge à 100% des frais médicaux et une médecine du travail avec les moyens d'assumer ses obligations légales.

Monsieur DONNAY répond sur l'organisation interne de la caisse en évoquant le contexte de réduction de coût de gestion imposée à tous les organismes assurant une mission de service public. Ceci se traduit au travers de la COG par des réductions d'effectifs qui n'ont pas actuellement d'impact sur la qualité de service. Il évoque les mutualisations d'activité avec la MSA Grand Sud permettant d'optimiser le système de production et d'assurer une qualité de service malgré les baisses d'effectifs.

Il fait référence à la baisse d'activité des caisses de MSA due notamment à la mise en place de la LURA, à l'automatisation de la DSN et aux évolutions du système informatique.

Il entend les difficultés pour le personnel de caisse à changer de métier au rythme des réorganisations.

Il précise ensuite que les points d'accueil sont nombreux en MSA du Languedoc et couvrent le territoire. Il indique que le « tout rendez-vous » représente une qualité de service indéniablement supérieure pour les adhérents et indique que ce choix est assumé et n'est pas remis en question.

Monsieur André DELMAS, élu départemental de l'Hérault intervient sur le problème des dégâts de sangliers.

Il déplore également le manque de solidarité dans le monde agricole et le manque de coopération des différents organismes professionnels agricoles.

RAPPORT MUTUALISTE

Monsieur Albert MOULET, premier vice-président de la MSA du Languedoc présente le rapport mutualiste.

Il précise que l'année 2017 a vu de nombreux projets se réaliser autour de la vie institutionnelle.

Il présente la nouvelle animatrice de l'échelon local Lozère, Adeline GERBAIL succédant à Carine HERMABESSIERE.

Il présente les nouveaux moyens mis en œuvre pour apporter des informations essentielles aux élus MSA.

*« En septembre 2017, vous avez tous été destinataires du **plan stratégique de la Vie Mutualiste**.*

Un plan ambitieux :

- *rappelant le rôle de chaque instance, (Conseil d'Administration, Comité Départemental, Echelon local),*
- *rappelant le rôle des délégués cantonaux,*
- *et présentant les moyens d'accompagnement pour conduire des actions sur les échelons locaux.*

La newsletter «Les Echos du Languedoc» qui vous est adressée sous forme dématérialisée chaque trimestre depuis novembre 2017 nous permet de valoriser vos actions, mettre en avant votre présence, vos projets, et votre rôle sur les territoires. »

Il précise que les élus recevront également par mail des informations au fil de l'eau sur les actions portées par les différents services MSA. Il précise également qu'un espace sécurisé sur le site web de la MSA à destination de l'ensemble des élus va être créé afin de leur donner accès à de nombreux documents.

Monsieur MOULET présente ensuite les différentes actions conduites sur les territoires au cours de l'année 2017.

Il évoque en premier lieu les 17 réunions de secteurs conduites au printemps et à l'automne autour des sujets de l'entraide et du cumul emploi retraite, sujet important, qui focalise de fortes attentes.

Il revient ensuite sur les différentes actions menées dans chaque département au cours de l'année :

« Dans le Gard :

- *Des élus des secteurs Est et Nord Ouest ont participé à des sessions de sauveteurs secouristes au travail.*
- *Une présentation du bouquet de services, de la DSN et du TESA (Titre Emploi Simplifié Agricole) a permis d'approfondir les connaissances et compétences d'adhérents du secteur Nord.*
- *Plusieurs élus du secteur Sud se sont mobilisés pour tenir un stand MSA sur le marché du terroir organisé par les Jeunes Agriculteurs à Saint Laurent d'Aigouze.*
- *En partenariat avec la MFR de Saint Hippolyte du Fort et la FDSEA du Gard, en juin, une action de formation informatique des seniors s'est tenue dans le cadre d'une journée intergénérationnelle.*

Dans l'Hérault :

- *A Pézenas en février, l'Echelon Local Sud Hérault s'est retrouvé pour une présentation du site internet de la MSA et de ses principales fonctionnalités.*
- *A Vic la Gardiole en juin, suite à la demande d'élus de l'échelon local de Mèze, c'est une journée technique de sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles pour la protection des étangs palavasiens qui a été organisée.*
- *A Clermont l'Hérault en octobre et novembre, en partenariat avec le service ASS de la MSA Languedoc, des anciens exploitants ont pu s'initier aux bases de l'informatique.*
- *A Saint Georges d'Orques en novembre, plusieurs élus se sont investis pour organiser une conférence débat sur le dépistage du cancer du sein en partenariat avec Dépistage 34.*

En Lozère :

- *A Ribennes en août, s'est tenue la Fête de la Terre organisée par les Jeunes Agriculteurs. Les élus MSA ont tenu un stand mettant en avant le volet prévention, permettant aux visiteurs de tester des lunettes de simulation d'alcoolémie et ont pu expliquer leur rôle d'élus.*
- *A Florac en partenariat avec la maison de santé, (dont Michel CAPONI, administrateur de la MSA et Gilles VOINIER, sous directeur sont à l'initiative), les élus ont organisé une randonnée pédestre dans le cadre d'octobre rose. Les bénéfices ont été reversés à la Ligue contre le cancer.*
- *Dans la continuité de la prévention des risques professionnels et ceux de la vie privée, des journées de formation aux manipulation et contention des bovins ont été organisées à Barjac, au Pont de Montvert et à Langogne. »*

Monsieur MOULET évoque ensuite un temps fort de l'année 2017 : la représentation de la pièce de théâtre « Un temps de cochon ».

« Dans le cadre du Plan Pluriannuel de Santé et Sécurité au travail, nous avons souhaité mener une action forte autour des risques psycho sociaux et les conditions de travail difficiles que connaissent de nombreux exploitants.

Plus de 500 personnes ont assisté aux 6 représentations que la MSA du Languedoc a organisées durant l'automne 2017 au cœur de nos territoires.

Les débats qui ont suivi ont permis au public de parler de ses difficultés et aux professionnels MSA d'expliquer les dispositifs d'accompagnement mis en place par la caisse. »

Il remercie les élus pour leur investissement et leur contribution à la réussite de cet évènement.

Enfin Monsieur MOULET évoque le plan global d'accompagnement des crises mis en place par la MSA à destination des agriculteurs et des salariés agricoles en difficulté. Il précise que des réunions seront organisées sur les territoires afin d'informer les élus sur les dispositifs proposés et les moyens mis en œuvre pour faciliter les signalements. *« Repérer les situations difficiles, c'est aussi l'une des missions majeures d'un élu. Participer, rester présents, s'impliquer, s'adapter et valoriser notre régime de protection sociale. Voici notre rôle à nous, les représentants MSA élus par le terrain. »*

RAPPORT DU COMITE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Monsieur Gaby SOUSTELLE, Président du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS), présente le rapport d'Action Sanitaire et Sociale (ASS).

Il précise que cette présentation est l'occasion de faire le bilan de l'activité sociale de la Caisse et de mettre en valeur l'investissement des travailleurs sociaux qui œuvrent sur le terrain, des services administratifs qui œuvrent dans les bureaux, des élus qui apportent une contribution très significative dans la définition de la politique sociale de la caisse, dans la détection des situations difficiles et dans l'analyse des dossiers individuels au travers des commissions sociales.

Il précise que le travail sur les situations individuelles ne décrit qu'une partie du travail social, puisque la politique institutionnelle vise à développer davantage les actions collectives, le partenariat et le développement social local ; l'objectif recherché étant une meilleure connaissance réciproque entre les élus locaux et les travailleurs sociaux qui interviennent sur leur secteur.

Il souhaite mettre en exergue les faits marquants de l'action sociale au cours de l'année 2017 :

1- Le travail des élus

Certains élus du Conseil d'Administration de la Caisse se réunissent régulièrement au sein du Comité Paritaire d'Action Sociale et de son Comité restreint.

Au cours de l'année 2017, le CPASS s'est réuni à 3 reprises.

Tous les ans, le CPASS établit le budget prévisionnel des prestations extralégales, les demandes de subvention et les conventions à passer avec les structures d'aide à domicile. Il formule ses avis pour sa validation par le Conseil d'Administration.

Le Comité restreint d'ASS, le CORASS s'est réuni en moyenne 1 fois par mois pour assurer le suivi des commissions sociales et préparer des dossiers techniques à présenter au CPASS.

Le budget 2017 a été d'un montant de 6 744 612 €.

Ce budget concerne les prestations extralégales proposées aux adhérents comme les aides aux vacances, l'aide à domicile aux personnes âgées, ou les aides aux familles

1 461 demandes d'aide financière ont été examinées par les commissions sociales organisées dans chaque département.

Ces aides ont pour objectif, notamment, de faciliter l'accès aux soins, le maintien dans le domicile pour les personnes âgées.

Mais aussi dans des moments de difficulté, du fait de la perte d'emploi ou de la maladie, elles permettent aux personnes et familles de faire face à la situation et de rester mobilisées.

En 2017, le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale a particulièrement examiné les évolutions du règlement d'Action Sanitaire et Sociale.

Des prestations nouvelles ont été créées afin d'adapter la réponse donnée par la caisse aux besoins nouveaux des adhérents et de leur famille.

Nous retiendrons pour illustrer ces propos les prestations suivantes :

- *Des prestations à destination des aidants ont été créées pour les personnes qui assurent une aide au quotidien auprès d'une personne âgée dépendante, handicapée ou gravement malade. L'objectif est que les aidants en risque d'épuisement puissent se dégager des temps de répit.*
- *Une prestation à destination des familles pour les formations permettant l'accès à la qualification de leur(s) enfants(s) sans que ceux-ci soient obligatoirement en étude supérieure comme par le passé.*
- *L'aide au retour à domicile après hospitalisation a également été créée pour les personnes retraitées. Les bonnes conditions de retour au domicile des personnes est un gage de rétablissement. Pour cela la MSA et l'inter régime travaille avec les Centres hospitaliers pour permettre de répondre avec réactivité aux besoins.*

Pour rappel, ces aides sont soumises à conditions de ressources et d'accès.

2- Le bilan des actions

❖ Les actions individuelles

Il s'agit là des actions réalisées avec l'adhérent pour lui permettre de trouver des solutions personnalisées aux difficultés rencontrées.

Dans le Languedoc plus de 10 224 contacts et accompagnements ont été réalisés individuellement auprès des ressortissants agricoles.

Ces actions portent principalement sur l'accès aux droits et les aides financières.

Nous pouvons observer depuis quelques années une augmentation des actions individuelles en lien avec la santé.

En complément de l'aide au remplacement prévue dans le cadre de la maladie et des accidents du travail, il est à noter, une aide spécifique, pour lutter contre l'épuisement professionnel des exploitants d'un montant de 128 000 €. 87 exploitants ont bénéficié d'une aide au remplacement dans ce cadre. Ces dispositions ont été mises en œuvre en collaboration étroites avec les services de remplacements locaux et départementaux.

Rappelons que le rôle des élus dans le signalement des situations fragiles est essentiel pour orienter les situations difficiles vers les travailleurs sociaux,...

La cellule pluridisciplinaire de prévention du mal être et du suicide a accompagné 21 situations de salariés et d'exploitants en 2017. La vigilance de tous est indispensable car le nombre de suicides est encore trop important en agriculture.

Les réseaux Agir Ensemble dans les trois départements jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des actifs en difficulté et fêtent les 10 ans de leur création.

Le Conseil d'Administration a souhaité conforter ces réseaux en en confiant le pilotage au service ASS.

Pour rappel, ce réseau implique de nombreux acteurs du domaine agricole, les chambres d'agriculture, l'ADASEAH, les Centres de gestion, le COMIDER, Solidarité Paysans, mais aussi les Conseils départementaux et les services de l'Etat.

En 2017, 368 situations ont été accompagnées dans des dimensions multiples, sociales, techniques, juridiques afin de soutenir et renforcer les exploitations.

❖ *Les actions avec des groupes*

Les équipes ont animé 46 actions avec des groupes qui ont réuni près de 500 adhérents. Ce sont des actions de prévention du mauvais vieillissement, de prévention santé, ou de remobilisation.

En 2017, parmi les 46 actions menées, nous retiendrons plus particulièrement :

- *une action de prévention et d'information avec l'ESAT agricole « La Croix verte » et les Compagnons de Maguelone dans l'Hérault,*
- *les actions « coup de pouce connexion » dans les trois départements qui permettent d'initier les personnes à l'informatique,*
- *les actions parcours santé en direction des salariés des chantiers d'insertion dans le Gard et en Lozère.*

3- Le partenariat

La MSA élargit son champ d'action en conventionnement avec de multiples partenaires.

Des actions se sont poursuivies dans les trois départements avec des collectifs d'acteurs, notamment dans les dispositifs suivants : MONALISA, MAIA, contrats locaux de santé, journées nationales des aidants, l'inter-régimes, réseaux de soins palliatifs, réseaux de santé, schémas départementaux de l'autonomie, conférences des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie, programmes départementaux territoriaux d'insertion.

Nous observons un partenariat renforcé avec les CAF dans le cadre des schémas départementaux des services aux familles et des chartes familles.

Le partenariat privilégié avec les UDAF des trois départements en 2017 a été formalisé. Il réaffirme la volonté des deux organismes de développer les actions sociales communes en direction des familles.

4- Les perspectives

Pour terminer mon intervention, je voudrai évoquer les travaux déjà engagés par notre Comité paritaire d'Action Sociale avec des échéances en 2018, à savoir :

- *Les chartes territoriales avec les familles, qui se développent dans l'Hérault avec la Communauté de communes du Lodévois Larzac, dans le Gard dans le piémont cévenol et en Lozère dans le secteur de Saint Chély.*

Il s'agit de réaliser un diagnostic de territoire avec ses acteurs et de proposer de nouveaux services ou de renforcer des services existants mais fragilisés. Cette démarche se déroule sur trois années.

- *Un positionnement conforté de la MSA auprès des pouvoirs publics dans l'accompagnement des crises agricoles. Une attention particulière sera portée sur la situation des salariés touchés par la précarité.*
- *L'accompagnement d'un porteur de projet « baluchonnage » dans l'Hérault. Il s'agit de permettre un soutien à la personne à son domicile ou celui de ses aidants pour permettre à ceux-ci de prendre des moments de répit ou pour réaliser des démarches.*

Pour clore son exposé, Monsieur SOUSTELLE remercie tous les acteurs qui s'investissent dans le travail de terrain et les actions de proximité.

INTERVENTION DE MADAME SYLVIE BRUNEL

Madame Sylvie BRUNEL, géographe, économiste, écrivaine, professeur à l'université Paris Sorbonne, et ancienne Présidente de l'ONG « Action contre la faim » prend la parole.

Elle explique qu'elle est une fervente défenseuse de l'agriculture française devant tous types de public étant elle-même issue d'une famille de viticulteurs de Murviel-lès-Montpellier.

Monsieur Henri CABANEL, Sénateur de l'Hérault, intervient durant un incident technique. Agriculteur et adhérent à la MSA, il explique l'importance d'assister à l'Assemblée Générale. Il souligne l'importance de la défense de la ruralité et de la présence de services publics dans les zones rurales. En ce sens, la préservation du régime agricole et de la MSA avec ses spécificités et son réseau d'élus est fondamentale. Il évoque ensuite une réforme de la fiscalité des sociétés, dossier sur lequel il travaille en commission.

Madame BRUNEL reprend la parole et explique que l'histoire de l'agriculture est celle de la pénibilité, des aléas climatiques, des faibles rendements, de la pauvreté. L'agriculture française est soumise à de nombreux défis à relever.

Elle explique que l'agriculture française a un rôle à jouer face à la faim dans le monde et la dépendance alimentaire de nombreux pays. En effet, 3 hectares de blé sur 5 produits en France sont exportés, dont un tiers à destination de l'Afrique du Nord. 4 litres de lait sur 10 nourrissent les habitants de pays voisins.

Elle explique que l'agriculture française bénéficie d'une certaine renommée, d'une certaine prestance au niveau mondial. Les terres agricoles françaises sont très prisées des pays émergents comme la Chine. La région Occitanie y joue un rôle particulier puisque plus de 1 155 produits de la région ont été primés lors du dernier salon de l'agriculture.

Elle déplore que la population urbaine française actuelle ait oublié ce qu'est la peur de manquer et ne se focalise que sur quelques scandales alimentaires qui renvoient une image négative de l'agriculture. « *On a oublié la force de ceux qui nous nourrissent* ».

L'agriculture existe dans toute sa diversité. Les attentes de la société sont dans le développement de l'agriculture biologique mais l'agriculture dite traditionnelle, conventionnelle n'a cessé de se réinventer au cours du dernier siècle. Elle évoque les périodes de guerre, de manque et de rationnement qu'a connu la France, périodes durant lesquelles les agriculteurs français ont su adapter leurs méthodes de travail pour augmenter leur productivité, leur rendement et ont pu relever le défi de nourrir la France. L'union, la coopération, la mutualité et la solidarité agricole se sont alors développées.

Elle évoque ensuite les changements climatiques qui vont, dans les prochaines années, bouleverser les paysages et qui vont obliger les agriculteurs à être toujours plus performants. L'agriculture est fondamentale pour les trois piliers du développement durable : produire, répartir et protéger.

Elle présente les livres qu'elle a écrits pour défendre la fierté agricole française : « Géographie amoureuse du monde », « Géographie amoureuse du maïs », « Croquer la pomme » et « Plaidoyer pour nos agriculteurs : il faudra demain nourrir le monde ».

Elle développe ensuite les spécificités agricoles propres à la région Occitanie. Cette dernière est extrêmement diverse avec beaucoup de richesses et beaucoup de pauvreté également. Elle est la 2^{ème} région agricole de France en superficie et attire chaque année 50 000 habitants supplémentaires.

Elle incarne la variété agricole française. Elle représente le 1^{er} vignoble mondial en superficie et le 1^{er} vignoble d'appellation au monde, la 1^{ère} région bio en nombre d'exploitations, la moitié de la production française de brugnons, nectarines, pêches..., un tiers des productions ovines, bovines et caprines. *« Cette région a su faire sa mutation dans un espace mondial où on la regarde avec de plus en plus d'appétence ».*

Madame BRUNEL expose ensuite toutes les difficultés auxquelles font face le monde agricole et les agriculteurs : volatilité des prix, aléas des récoltes, effritement de la population agricole, non reprise des exploitations existantes,... Il y a chez les agriculteurs une recherche de valeurs pour faire face à toutes ces difficultés. La vision sociétale des agriculteurs n'a malheureusement pas changé avec l'évolution des systèmes d'exploitation : les citoyens imaginent un agriculteur qui travaille beaucoup, de ses mains,... alors que l'agriculture a changé. Le monde agricole ne peut pas vivre dans le passé s'il veut être performant : *« La mission de l'agriculteur est de nous nourrir en toute sécurité. C'est une mission nourricière et protectrice ».* Pour répondre aux défis de demain, il ne faut pas opposer les modèles d'agriculture entre eux. L'agriculteur doit être multi fonctions pour rendre son métier de plus en plus climato compatible. L'agriculteur doit être climatologue, agronome, stratège, publicitaire, commerçant,...

Les risques de la « désagriculturisation » sont bien présents : la friche (territoires fermés, broussailleux), le feu, la fuite (exode rural).

Elle explique enfin qu'il faut se souvenir qu'il y a eu dans notre pays un pacte agricole. Le respect envers le monde agricole et les agriculteurs est extrêmement important : les impératifs de l'agriculture doivent être expliqués au plus grand nombre. Ainsi le monde agricole aura la reconnaissance qu'il mérite et qui dit reconnaissance dit rémunération. *« Cette rémunération n'est pas une aumône, c'est la nécessaire contrepartie des services nourriciers et éco systémiques que les paysans rendent au quotidien ».*

« Dénoncer sans relâche l'agriculture qualifiée de productiviste, c'est oublier qu'elle a été la réponse à la nécessité de nourrir une France affamée en baissant le prix de la nourriture et en économisant des surfaces. Et croire qu'elle n'a pas évolué, alors que cette agriculture ne cesse de reconsidérer ses méthodes, c'est l'insulter. »

Les agriculteurs sont polyvalents, travaillent pour s'adapter au changement climatique. Cette profession doit être respectée à sa juste valeur ; cela doit passer en premier lieu par une reconnaissance du travail agricole. *« Vous avez la légitimité de prendre la parole, c'est une mission pour chacun d'entre vous, car vous êtes des ambassadeurs. C'est vous qui avez fait et faites la France. Vous devriez être déclarés d'intérêt général. »*

Monsieur Dominique GRANIER, Président de la SAFER Occitanie, remercie vivement la MSA et Monsieur Dominique BLANC, responsable du service Vie Institutionnelle, pour la venue de Sylvie BRUNEL, ambassadrice des agriculteurs. Il explique qu'en ex région Languedoc-Roussillon, la consommation du foncier agricole est deux fois plus élevée que la moyenne française. Le rôle de la SAFER est de protéger ce foncier nourricier, le moins cher d'Europe et le plus prisé au monde. Il est nécessaire de créer un nouveau modèle de portage du foncier pour alléger les exploitants.

L'assemblée applaudit chaleureusement Madame BRUNEL à la fin de son intervention.

INTERVENTION DE MONSIEUR MICHEL BRAULT, DIRECTEUR DE LA CAISSE CENTRALE DE LA MSA (CCMSA)

Monsieur Michel BRAULT remercie l'assemblée de s'être déplacée en nombre et évoque avec plaisir son retour, à cette occasion, dans la région de Montpellier à quelques mois de son départ à la retraite.

Il évoque ensuite le contexte de la caisse et particulièrement du site de Montpellier suite au déménagement dans les nouveaux locaux. Il précise que ce projet immobilier, qui a vu le jour, était de qualité de par la conciliation entre une volonté d'économie de gestion et une amélioration de la qualité de vie au travail pour les salariés.

Il aborde l'actualité institutionnelle en quatre points :

- Le 1^{er} pour montrer que la MSA évolue dans un environnement mouvant présentant des opportunités mais également des inquiétudes (évolution agricole, évolution de la protection sociale, évolution de l'Etat et de ses opérateurs).
- Le 2^{ème} pour rappeler les caractéristiques fondamentales de la MSA qui renforcent sa légitimité (régime professionnel, guichet unique, gouvernance, ancrage territorial).
- Le 3^{ème} pour tester la solidité du régime agricole face à cet environnement mouvant, en regardant ce qui s'est passé en 2017 et ce qui se profile en 2018.
- Le 4^{ème} pour affirmer que la MSA de demain sera différente de celle d'aujourd'hui d'où la nécessité d'une réflexion, d'un plan stratégique.

1- Un Environnement mouvant

❖ Evolution agricole

Monsieur BRAULT explique que la MSA est un régime professionnel et est donc dépendante de l'environnement agricole qui peut se révéler instable, rempli de doutes et d'opportunités : débat sur la PAC, débat sur les zones défavorisées, débat sur les affiliations avec les nouvelles formes d'activités : agriculture urbaine, auto-entrepreneur, débat sur l'évolution du monde coopératif (filiales, activités en prolongement), agriculture familiale.

Il évoque ces dernières années marquées par les crises, la fragilité du monde agricole mais également la résilience de ce dernier grâce à son unité et son organisation (OPA).

❖ Evolution de la protection sociale

Monsieur BRAULT explique qu'aujourd'hui les acquis de 1945 sont mis à plat dans un souci d'équité, de pérennité, d'adaptation aux contraintes économiques

- **Le financement** : on glisse progressivement d'un système de cotisations sur le revenu du travail (part salariale et part employeur) vers un système avec recours à la CSG, à l'impôt, aux taxes. Ce qui pose inévitablement la question de la gouvernance, de la légitimité des organismes qui pourraient devenir de simples opérateurs.
- **La retraite** : il est rappelé l'engagement du Président Macron et la mission confiée à

J.-P. Delevoye. La démarche est logique mais l'impact est potentiellement considérable par rapport à la couverture de base et complémentaire, la gouvernance, les minimas sociaux. Les débats ne manqueront pas jusqu'à l'adoption de la loi, et même après.

- **La famille** : le glissement d'une politique familiale, qui reposait sur les enfants, vers une politique de lutte contre la pauvreté. La précarité s'amplifie. Si on ajoute cette évolution à celle du financement, la légitimité de la gestion se pose. Jusqu'où ira-t-on ? Universalité des prestations familiales, conditions de ressources, lien DGFIP, DSN, APL... Des sujets passionnants, lourds de sens.
- **La santé** : stratégie médicale de santé, santé au travail, reste à charge zéro... De vrais débats sur lesquels il faut travailler tous ensemble.
- **Le recouvrement** : la DSN, le TESA, demain le prélèvement à la source,... autant de sujets lourds de conséquences dans nos relations avec les employeurs, les exploitants, les retraités.

❖ Evolution de l'état et de ses opérateurs

Monsieur BRAULT évoque la réflexion lancée par le Président Macron, CAP 2022 qui concerne toutes les sphères de l'état mais aussi les opérateurs de protection sociale dont la MSA.

Il explique que l'objectif est de redéfinir les missions, les paramètres et de réaliser des économies de gestion draconiennes. « *L'immobilisme ne doit pas être à l'ordre du jour, il faut être réactif, saisir les opportunités, agir et non pas subir* ».

2- Les caractéristiques fondamentales de la MSA

Monsieur BRAULT explique que la MSA a des caractéristiques qui lui permettent de mieux aborder cette évolution et qui lui confèrent une légitimité à s'inscrire dans la démarche.

Il détaille quatre caractéristiques :

- **Un régime professionnel** : avoir dans un même régime les exploitants, les employeurs et leurs salariés, avoir des organisations professionnelles agricoles conscientes de l'intérêt de l'unité, avoir l'adhésion des organisations syndicales, tant exploitants que salariés, mais également celle des adhérents, c'est une force.
- **Un guichet unique** élargi à l'offre de services, c'est un atout, une simplification pour tous. C'est l'axe qui est envié par tous. C'est un modèle spécifique. Si on y ajoute la médecine du travail, l'offre de services, c'est un atout considérable.
- **Une gouvernance** s'appuyant sur des élus, du canton au national, est un formidable atout nous permettant d'être en phase avec le ressenti du terrain, de prendre en compte les vrais besoins, les attentes et de faire la part des choses tant au sein de la CCMMSA qu'au sein des ministères.
- **L'ancrage territorial** : nous avons fait le choix, malgré la réduction des moyens, de rester présent sur le territoire (élus, travailleurs sociaux, conseillers, médecins) et de préserver des activités de production dans chaque département. C'est une force pour ceux qui soutiennent la ruralité. .

3– La solidité du régime agricole

Monsieur BRAULT précise que ces caractéristiques « sont des atouts incontestables mais que face à un monde en mouvement, elles peuvent être mises à mal ».

- **Un régime professionnel** : L'identité agricole demeure forte, mais le poids agricole s'effrite. Notre population de non-salariés est en baisse, y compris les retraités ; notre population de salariés est stable mais est dépendante des choix structurels (agro-alimentaire, filiales de coopératives, séparation des activités...). L'identité MSA est fortement basée sur la notion d'exploitation familiale. Or celle-ci s'atténue avec l'évolution des sociétés, le travail du conjoint à l'extérieur. L'identité agricole souvent liée au rural, là encore cela s'effrite : agriculture urbaine, salariat avec résidence urbaine... Mais face à ces évolutions, il y a la quête d'identité qui est plus rassurante. Chacun découvre que l'unité est nécessaire pour la défense du monde agricole et peut-être, plus largement, le monde agricole et rural.
- **Un guichet unique** : La rigueur de gestion impose de plus en plus la spécialisation, la séparation front office / back office. Les réformes tendent à la standardisation et remettent en cause des spécificités de la MSA : la mise en place de la DSN induit le renoncement à l'appel chiffré, le digital atténue l'intérêt de cette spécificité. Les réformes associées à la rigueur de gestion imposent à la MSA de partager des outils avec le régime général. Il pourrait alors être tentant de confier le back office à d'autres opérateurs et se focaliser sur le front office. Mais cette approche globale met en lumière son intérêt pour les populations les plus fragiles, avec l'accès aux droits et la lutte contre la précarité. Mais également la dimension humaine indispensable que la MSA veut préserver, que ce soit pour les travailleurs sociaux, les conseillers, le personnel médical. Mais le guichet unique ce n'est pas que la protection de base, c'est la complémentaire avec l'ASS, la prévention, l'offre de services dans le cadre plus global du groupe MSA que nous devons encourager, favoriser.
- **Une gouvernance** : Elle est solide, c'est un atout, mais soyons vigilants. L'approche ministérielle, avec son obsession des coûts, aurait facilement tendance à la mettre en cause et à oublier les atouts. Dernier exemple en date, la médiation : il a fallu œuvrer pour démontrer que les élus étaient les 1^{ers} médiateurs, qu'il n'y avait pas besoin de professionnaliser la médiation. Vigilance également par rapport à l'impact des réformes territoriales (le regroupement des cantons n'est pas neutre pour la démocratie en MSA). La ruralité est un enjeu aujourd'hui, la MSA en est certainement le meilleur porte-parole, préservons notre implantation.
- **L'ancrage territorial** : La MSA a fait des choix forts ces dernières années mais la pression démographique, la pression des coûts pourraient les remettre en cause. Pas de nouvelles fusions, nous voulons rester à 35 caisses de MSA. Pour nous, cela remettrait en cause notre gouvernance, notre ancrage territorial en induisant une perte de légitimité. Le maintien d'une activité de production dans chaque département : c'est un choix politique, un choix social. La solution de facilité serait de centraliser le back office. Là encore la légitimité serait entamée.

Mais la réalité ne peut pas nous laisser immobile. Des activités doivent être centralisées car leur faible volumétrie induit une fragilité difficile à gérer. Des partenaires exigent une centralisation car le service n'est pas homogène entre les 35 caisses. Faut-il perdre ces activités ou consentir à cette centralisation pour préserver l'essentiel ?

Mais cette centralisation de certaines tâches peut aussi être une opportunité. Centralisation ne veut pas dire Paris, Lyon, Strasbourg, ce peut être Guéret, Auch, Châteauroux, Chaumont... cela aurait un sens fort ».

4- La MSA de demain

Monsieur BRAULT explique que la MSA ne peut pas se permettre de rester immobile.

Il précise qu'une réflexion doit être menée, une réflexion partagée et approfondie, nationale et au niveau de l'ensemble des caisses pour s'inscrire dans le mouvement, la cible étant juin 2019.

« Toutes les alternatives doivent être pesées : avantages, inconvénients, risques et opportunités des évolutions.

On voit bien les questions qui viennent à l'esprit :

- *Elargir les critères d'affiliation à la MSA (agro-alimentaire...). Pourquoi pas, mais attention à ne pas en perdre, à l'impact sur la gouvernance, aux attentes des grands groupes.*
- *Etre un front office pour le monde rural (toutes les populations). Pourquoi pas, mais la dissociation back/front est-elle opportune ?*
- *Accompagner l'Etat dans sa politique pour le monde rural profond (digital, services...). Pourquoi pas, mais n'oublions pas la dimension économique.*
- *Faire des prestations de services pour le compte de tiers ? Certainement, nous le faisons déjà avec grand succès et les demandes sont fortes, mais attention toujours à la dimension économique, aux moyens, car cette extension ne doit pas se faire au détriment du monde agricole et des demandes des partenaires (Agrica, ...).*
- *Partager des outils, des ressources pour mieux en libérer au profit des missions de terrain. Certainement, mais prenons garde à bien conserver les ressources libérées ».*

Monsieur BRAULT rappelle que la MSA a toujours traversé des périodes agitées en en sortant renforcée. Il en sera de même aujourd'hui.

Il évoque l'image forte de la MSA, sa crédibilité notamment dans les sphères de pouvoir ; ce qui génère des jalousies. *« Profitons de cette image pour avancer, se mettre en mouvement ».*

Monsieur SAUR remercie Monsieur BRAULT pour sa venue et pour son implication pour le régime agricole tout au long de sa carrière.

RAPPORT MORAL ET CONCLUSION DU PRESIDENT

Monsieur Cédric SAUR, Président de la MSA du Languedoc, présente le rapport moral et prononce la clôture de l'Assemblée Générale.



Introduction : disparition du RSI, les enseignements pour la MSA

L'année dernière, quand je vous parlais du haut de cette tribune, nous étions encore 3 grands régimes de Sécurité Sociale à assise professionnelle issus des ordonnances de 1945, le Régime Général, la MSA et le RSI. Depuis, ce dernier a été dissout et adossé au Régime Général. Le paysage de la protection sociale n'a donc rien d'immuable et l'histoire nous enseigne que si un régime social, fut-il électif, se coupe de ses assurés ; ce divorce mène inexorablement à sa disparition.

C'est pourquoi, si nous ne voulons pas suivre une pareille trajectoire funeste, il est fondamental que nous renouvelions le sentiment d'attachement et d'appartenance de l'ensemble des ressortissants agricoles, salariés et non-salariés, à leur régime professionnel. Comment ? En réaffirmant nos valeurs et notre engagement quotidien au service du monde agricole et rural ! Votre Conseil d'administration en a parfaitement conscience et a défini en conséquence les orientations de la fin de la mandature, structurées autour du quadryptique : proximité, solidarité, responsabilité et proactivité.

Ainsi, notre volonté est d'apporter un service différencié, attentionné et territorialisé, en tenant compte de la diversité des besoins de nos populations, et en nous appuyant sur les caractéristiques originales et historiques du régime : guichet unique, présence territoriale et réseau des délégués.

Gardons présent à l'esprit que la MSA est l'outil de gestion des solidarités dans le milieu rural, comme disait un ancien ministre. Les pouvoirs publics le savent bien et nul autre opérateur que la MSA a autant de légitimité à intervenir sur des territoires ruraux fragilisés par l'éloignement progressif de l'accès aux services.

La MSA a donc plus que jamais toute sa place dans le champ de la protection sociale, à l'aune de ses atouts et de ses nombreuses réalisations, et il nous appartient de le faire savoir car nous sommes bien trop timorés dans nos actions de communication.



Développement : panorama des points marquants l'exercice 2017

L'année 2017 a été très dense et je me contenterai d'évoquer les sujets les plus marquants.

❖ Un contexte de crises agricoles :

Les principales filières régionales (viticulture, arboriculture, élevage) sont fragilisées par les aléas climatiques (sécheresse, grêle, gel) : les récoltes et productions sont historiquement basses.

Différents dispositifs d'accompagnement sont mis en place par la MSA du Languedoc tels que le soutien à la trésorerie (échéanciers, remise de majorations/pénalités, enveloppe de prise en charge de cotisations). Mais cela reste néanmoins insuffisant pour couvrir l'ampleur des besoins.

La MSA met également en place un accompagnement socioéconomique qui se traduit par un suivi social individuel par les travailleurs sociaux, des actions collectives de remobilisation et un réseau partenarial Agir Ensemble soutenu par les Conseils Départementaux.

La prévention du mal être et de la détresse psychologique est un axe majeur de la politique de la caisse qui, outre les dispositifs existants (prévention du suicide, de la désinsertion professionnelle, écoute et appui des victimes du loup), a organisé 6 représentations d'une pièce de théâtre coécrite avec les élus, « Un temps de cochon ».

Une mobilisation de tous les acteurs MSA en 2018 est essentielle pour apporter une réponse globale à tous ceux, exploitants, salariés, employeurs, frappés par la conjoncture économique.

Des réunions de territoire seront tenues au printemps pour présenter aux élus et aux acteurs du territoire, le plan global d'accompagnement des crises agricoles au travers de ces différents dispositifs.

❖ Une relation de service modernisée :

Le taux de décroché au téléphone s'améliore : le taux d'appels aboutis atteint 83% en 2017 soit un gain de 20 points en 2 ans. L'organisation d'une réponse dédiée aux employeurs de main d'œuvre donne toujours autant satisfaction.

La MSA propose un accueil physique personnalisé au travers d'un maillage équilibré du territoire (4 sites, 6 agences, 7 permanences et de nombreux partenariats avec les MSAP (Maisons de Services Au Public) et de l'accueil sur RDV généralisé en octobre 2017. Le « tout RDV » permet un meilleur accès aux droits, une prise en compte personnalisée des situations, moins d'attente et des conditions optimales d'accueil. Les délais d'obtention du RDV sont parfaitement maîtrisés (6 jours en moyenne).

La MSA développe également les échanges dématérialisés. L'utilisation des télé services proposés par le site web de la MSA du Languedoc est croissante. La montée en charge de la DSN conforme au plan national et le déploiement progressif du nouveau TESA font l'objet d'un accompagnement appuyé de nos conseillers en entreprise. Même si le TESA ancienne version est maintenu jusqu'à la fin de l'année, n'attendez pas le dernier moment pour vous approprier le nouvel outil !

❖ Une gestion responsable et rigoureuse :

Le plan de mutualisation des activités de production avec la MSA Grand Sud est entré dans sa phase opérationnelle au premier décembre 2017 et sera achevé fin 2018. Ces changements qui visent à accroître la performance de nos organismes dans un environnement budgétaire très contraint sont et doivent rester totalement transparent pour nos assurés et nos élus. Même si la phase de démarrage induit une nécessaire période d'adaptation générant quelques retards de traitement des dossiers, la caisse œuvre à limiter au maximum les perturbations occasionnées. En témoigne le redressement de la situation du service PF qui a résorbé son stock. Je rappelle que ces mutualisations de proximité, contractualisées avec l'Etat, étaient le seul moyen de préserver notre ancrage professionnel et notre présence territoriale, en évitant de nouvelles fusions.

Des comptes approuvés, un budget respecté et des audits saluent la rigueur de gestion de la caisse.

La MSA investit pour l'avenir. Des travaux d'aménagement et de rénovation des points d'accueil (Béziers, Nîmes, Mende, Bagnols, Alès...) sont en cours pour recevoir le public dans les meilleures conditions. L'acquisition d'un nouveau site à Montpellier au sein du quartier Odysseum dans un bâtiment moderne, fonctionnel, lumineux et accessible permet un accueil du public et des conditions de travail optimaux.

❖ **Un réseau mutualiste en marche :**

Des comités départementaux force de propositions, des échelons locaux impliqués, des délégués engagés, à l'écoute des besoins des territoires, et des actions qui essaient. Un grand merci à tous !

Les élus MSA ont un visage. Ils sont connus des ressortissants et reconnus par leur action. Nous serons vigilants à ce que leurs attributions ne soient pas périodiquement remises en cause. Nous veillerons aussi à ce que les moyens consacrés au fonctionnement de cette démocratie sociale soient maintenus.

Les élections de janvier 2020 approchent. Ce scrutin sera essentiel pour le devenir de notre régime. D'ores et déjà, nous allons prendre l'attache de l'ensemble des organisations syndicales pour relever le défi de la participation et du renouvellement des générations de délégués.



Conclusion : ouverture et mise en perspectives

L'exercice 2017 a été riche comme vous le voyez et l'année 2018 sera celle de la mise en œuvre des orientations de fin de mandat définies par le Conseil d'Administration. Nous allons ainsi poser les premières briques de la MSA de demain :

Une MSA proactive, qui :

- *offre un service de haute qualité, en tout point du territoire,*
- *anticipe les attentes et va au-devant des besoins de ses ressortissants,*
- *apporte des services personnalisés, adaptés à la diversité de nos publics.*

Mais aussi une MSA réactive :

- *dans l'accompagnement des difficultés particulières,*
- *dans l'accompagnement des crises agricoles par la recherche de solutions,*
- *au quotidien et au cours des événements de vie pour offrir une protection sociale complète, solidaire et émancipatrice.*

Portée par ses élus et ses collaborateurs, la MSA est le seul organisme de sécurité sociale à disposer en son sein de toutes les compétences humaines et techniques pour couvrir la totalité du champ de la protection sociale, et donc le seul en capacité de répondre aux demandes de n'importe quel assuré, quel que soit le risque concerné. N'hésitons pas à le rappeler.

N'oublions pas les origines de notre Institution qui plonge ses racines au 19^{ème} siècle dans les premières sociétés de secours mutuels agricoles, créées à l'initiative de personnes engagées, responsables et mêmes visionnaires. Rappelons-nous les progrès majeurs de la couverture sociale des salariés et des non salariés agricoles depuis 60 ans jusqu'à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 d'un régime d'indemnisation des arrêts de travail à temps partiel pour les exploitants. Tout cela n'aurait pas été possible sans l'action mutualiste de nos délégués et élus qui ont vécu leur mandat comme un acte d'engagement personnel et collectif, un véritable sacerdoce.

Monsieur SAUR salue Monsieur Gilles VOINIER, Sous-Directeur de la MSA du Languedoc, qui prend sa retraite au 1^{er} juillet 2018, pour son engagement pour le site de la Lozère.

Pour clôturer cette Assemblée Générale, Monsieur SAUR appelle les élus de **l'échelon local ayant le plus mobilisé** ce jour : CŒUR HERAULT. Afin de valoriser leur mobilisation, les élus présents de ce secteur se voient offrir un repas commun en ferme auberge.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur SAUR lève la séance à 13h30, remercie l'assemblée et l'invite à se rendre au repas servi à table.

Servian, le 6 avril 2018

Le secrétaire de séance

F. DONNAY



Le Président

C. SAUR

